

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 04 JUNI 2015

Convocations adressées le 26 mai 2015

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11
Nombre de délégués titulaires présents : 5
Nombre de délégués suppléants présents : 2
Nombre de délégués votants : 9



Membres titulaires présents :

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER – Monsieur Gérard BOUYER – Monsieur Dominique LEMOINE – Monsieur Patrick MICHAUD – Monsieur Patrick POIRIER.

Membres suppléants présents :

Monsieur Thomas GELFI représentant Madame Cécile CHEVILLARD –
Madame Florence ZULIAN.

Membres titulaires excusés :

Monsieur Frédéric AUGIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Gérard PAUMIER –
Monsieur Bruno FENET, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick MICHAUD –
Monsieur Gilles DEGUET, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique LEMOINE –
Madame Mélanie FORTIER – Monsieur Jean-Marie BEFFARA.

.....

**CS 15.06.03 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014
ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Patrick POIRIER, 3ème Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2014 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses		3.287.058,87 €
Dont	<i>Charges à caractère général</i>	20.266,58€
	<i>Charges de personnel</i>	95.338,29€
	<i>Autres charges de gestion courante</i>	3.171.454,00€

comprenant les subventions versées au délégataire, SETA-SNC Lavalin.

Recettes 3.364.851,01 €

Celles-ci se composent essentiellement :

- des contributions des membres du Syndicat	3.313.699,00€
- de l'excédent de fonctionnement reporté	45.371,29€
- de la redevance domaniale versée par la SETA	5.734,24€
- d'une recette exceptionnelle	46,48€

soit un excédent de fonctionnement de 77.792,14 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
soit un excédent d'investissement de	0 €

soit un excédent net global de clôture de 77.792,14 €

Il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014, soit un excédent de 77.792,14 €.

Il est proposé au Comité syndical de donner au résultat l'affectation suivante :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	77.792,14 €
--	-------------

et d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-31 et L 2311-5,

Le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Patrick POIRIER, 3^{ème} Vice-Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Compte Administratif dressé par Monsieur le Président accompagné du compte de gestion de Madame le Payeur Départemental,

Considérant que Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2014, les finances du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport international de Tours Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

- **APPROUVE** le compte administratif 2014 du Budget Principal,

- **ENTERINE** l'affectation des résultats de l'exercice 2014 :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) 77.792,14 €

Sous la présidence de Monsieur Patrick POIRIER, 3^{ème} Vice-Président, le Comité syndical adopte.

(7 votes pour – 1 abstention : Monsieur Dominique LEMOINE – 1 vote contre : Monsieur Gilles DEGUET).

Acte exécutoire le **1 2 JUIN 2015** après transmission et publication ;
les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte



Jean-Gérard PAUMIER